

N°	4	6	1
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

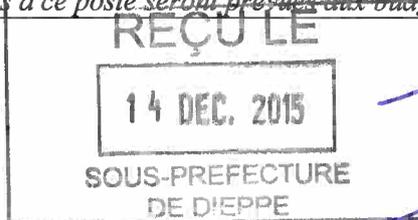
OBJET :	L'an deux mil quinze, Le lundi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET. Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, M. MAQUET. Absents excusés : Mme BORGEO, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN. - Renouvellement du contrat du chargé de mission agro-environnemental
DATE DE LA CONVOCATION :	15 octobre 2015
NOMBRE DE DELEGUES :	En exercice 15 Présents 10 Votants 10
	<u>Renouvellement du contrat du chargé de mission agro-environnemental</u> Il est rappelé la délibération n°334 du 28 novembre 2012 créant un emploi permanent de catégorie A, grade d'ingénieur, à 35 h par semaine, à compter du 01/01/2013, ayant pour mission l'animation agro-environnemental sur le territoire du bassin versant de la Bresle. Le poste a été pourvu par voie contractuelle, pour une durée de 36 mois, renouvelable par reconduction expresse. L'indice de rémunération était fixé à l'indice brut 379. Le contrat de cet agent arrivant à son terme en date du 31 décembre 2015, en raison de la nature et de l'intérêt des fonctions et des missions du chargé d'études (prévention des risques de ruissellement, réhabilitation des mares, ...), il convient d'autoriser M. le Président, le cas échéant, à pourvoir de nouveau au recrutement du poste permanent par la voie contractuelle, pour une durée de 36 mois, à compter du 1 ^{er} janvier 2016. Monsieur le Président propose le maintien d'une rémunération sur l'indice brut 379. <i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Président à :</i> <i>- recruter, si l'emploi cité ci-dessus ne peut être pourvu par un fonctionnaire titulaire, un agent contractuel sur l'emploi permanent de chargé de mission agro-environnemental, relevant du grade d'ingénieur, en contrat à durée déterminée de 36 mois et d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2016.</i> <i>A l'issue de la période maximale de six années, le contrat pourra être reconduit par une décision expresse et par un contrat à durée indéterminée.</i> <i>- fixer la rémunération de l'agent recruté sur la base de l'indice brut 379 (des primes, faisant l'objet de délibérations, pourront compléter sa rémunération),</i> <i>- signer et conduire toutes les démarches nécessaires au renouvellement de ce poste (sollicitation de financements sur ce poste le cas échéant,...) et à la signature du contrat comme des conventions en découlant.</i> <i>Les dépenses liées à ce poste seront prévues aux budgets primitifs de l'Institution.</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire de
le Président de l'Institution

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**
EPTB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com



**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET**

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**
EPTB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com